



TYPES DE DISPONIBILITES SUR DEMANDE

DISPONIBILITE ACCORDEE SOUS RESERVE DES NECESSITES DE SERVICE

Décret n°85-986 modifié	Motif de disponibilité	Durée	Pièces justificatives à joindre	Activité professionnelle
Art 44 b)	Pour convenances personnelles	5 ans Renouvelable dans la limite de 10 ans sur l'ensemble de la carrière à condition que l'intéressé, au plus tard au terme d'une période de 5 ans de dispo, ait accompli après réintégration au moins 18 mois de services effectifs continus dans la fonction publique	Lettre de motivation explicative	Possibilité d'exercer une activité salariée (hors éducation nationale) sous réserve d'autorisation
Art 44 a)	Pour études ou recherches présentant un intérêt général Au sens de l'article L351-24 du code du travail	3 ans Renouvelable 1 fois	Lettre de motivation Certificat d'inscription ou attestation	Aucune activité salariée n'est autorisée pendant cette période
Art 46	Pour créer ou reprendre une entreprise	2 ans	Lettre de motivation Inscription au registre du commerce	

DISPONIBILITE DE DROIT

Décret n°85-986 modifié	Motif de disponibilité	Durée	Pièces justificatives à joindre	Activité professionnelle
Art 47	Pour donner des soins à : - un conjoint ou partenaire de PACS - un enfant à charge - un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave, ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	3 ans Peut être renouvelée si les conditions requises pour l'obtenir sont réunies	Copie du livret de famille ou PACS, Certificat médical Copie de la carte d'invalidité	Aucune activité salariée n'est autorisée pendant cette période
	Pour élever un enfant âgé de moins de 12 ans		Copie du livret de famille	Possibilité d'exercer une activité salariée sous certaines conditions
	Pour suivre son conjoint ou partenaire de PACS Lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire.		Copie du livret de famille ou PACS, Attestation de l'employeur du conjoint	Possibilité d'exercer une activité salariée sous certaines conditions
	Pour se rendre dans les DOM, COM, Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants	6 semaines par agrément	Justificatifs des démarches entreprises	Aucune activité salariée n'est autorisée pendant cette période
	Pour exercer un mandat d'élu local	Durée du mandat local	Attestation du mandat	Aucune activité salariée n'est autorisée pendant cette période